



MARCHE PUBLIC D'ETUDE (PROCEDURE ADAPTEE) :

Evolution de l'Ecole Nationale de voile et des sports nautiques

« Analyse de la faisabilité juridique et la viabilité économique des différents pistes d'évolution de l'Ecole nationale de voile et des sports nautiques »

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Le présent CCTP comporte 4 pages numérotées de 1 à 4

1. Contexte et enjeux de l'étude

L'école nationale de voile est un établissement public national de type administratif créé en 1970 et située à Beg Rohu au sein de la commune de Saint-Pierre-Quiberon sur la presqu'île de Quiberon (56).

En 2007, l'école nationale de voile étend son périmètre d'intervention aux sports nautiques et devient l'école nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN) et réoriente son action vers le sport de haut niveau.

Les missions de l'ENVSN sont actuellement centrées autour de cinq grands axes :

- assurer la formation initiale et continue des professionnels de la voile et dans le domaine plus large du nautisme ;
- contribuer à l'activité sportive des fédérations sportives nautiques dont la préparation des équipes de France et à la formation des sportifs Espoirs des fédérations délégataires concernées ;
- conduire des actions d'expertise et de recherche et de développement dans le domaine de la performance des sports nautiques et des activités nautiques,
- développer un centre de ressources techniques, scientifiques, pédagogiques et juridiques indispensables à la pratique de la voile et des sports nautiques ;
- contribuer au développement de la voile, de la plaisance et du nautisme.

L'ENVSN se trouve en situation de concurrence avérée dans son champ d'intervention et son bassin géographique d'implantation. Malgré une dotation en ressources humaines significative (66 ETPT en 2016), le rayonnement de l'école parmi les acteurs du nautisme reste insuffisant. Aussi, elle se trouve dans une situation délicate tant d'un point de vue de la dynamique opérationnelle qu'en ce qui concerne son modèle économique.

Dans son référé en date 12 juillet 2017 relatif à l'avenir de l'établissement, la Cour des comptes évoque différentes pistes d'évolution qu'il convient d'étudier.

C'est dans ce contexte que l'ENVSN et le ministère des sports ont engagé un profond travail de réflexion avec les différents partenaires ou principaux usagers de l'établissement quant à son avenir.

Ce travail, conduit par un comité de pilotage associant le président du conseil d'administration et le directeur de l'établissement, la Région Bretagne, la fédération française de voile et le ministère en charge des sports (direction des sports), doit être accompagné et formalisé en identifiant les conditions de réussite et les opérations à mener pour rénover profondément les missions et le modèle économique de l'établissement.

2. Objet du marché

Accompagner le comité de pilotage dans la définition des principales pistes d'évolution de l'ENVSN.

Analyser la faisabilité juridique et la viabilité économique des scénarii proposés.

3. Objectifs et méthodologie de l'étude

3.1 Objectifs :

- identifier parmi les possibilités d'évolution les plus pertinentes et définir leurs conditions de mise en œuvre ;
- définir le modèle économique 2018/2022 de l'établissement sur la base des orientations retenues par la ministre des sports et proposer une trajectoire financière, en termes de recettes et de dépenses attendues sur la même période qui devra tenir compte d'une réduction des financements publics.

3.2 Méthodologie:

- travail documentaire sur la base des documents existants : rapports de l'inspection générale de la jeunesse et des sports et de la Cour des comptes ; rapports d'activité et projet d'établissement de l'ENVSN ;
- formalisation des travaux du comité de pilotage ;
- entretiens avec les partenaires et principaux usagers de l'Ecole ;
- analyse juridique et économique des possibilités d'évolution dans le fonctionnement et le programme d'activité de l'Ecole.

3.3 Phasage de l'étude

- Etape 1 (5 semaines maximum):
 - Accompagnement du comité de pilotage (3x2 jours).
 - Conduite des entretiens (5 jours).
 - Rédaction d'un rapport intermédiaire pour prise de décision par la ministre des sports (5 jours)
- Etape 2 (2 semaines):
 - après arbitrage de la ministre des sports, élaboration du rapport final qui précisera les conditions de mise en œuvre et définira la trajectoire financière attendue (7 jours).

3. Modalités de contrôle et de suivi des travaux

L'ENVSN est maître d'ouvrage de la présente commande.

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec le comité de pilotage.

Ce comité de pilotage se réunira au maximum à quatre reprises durant la durée des travaux. Une réunion de lancement permettra de détailler les objectifs de l'étude, de préciser la méthodologie et les attentes du commanditaire.

En dehors des réunions du comité de pilotage, en tant que de besoin, des réunions techniques pourront être organisées entre le prestataire, des représentants du comité de pilotage et le cas échéant, toute personne pouvant ponctuellement apporter son expertise à la conduite des travaux.

Le prestataire devra assurer la rédaction des comptes rendus des réunions du comité de pilotage et des réunions techniques et leur diffusion sous huitaine.

4. Livrables

Le prestataire préparera et établira les comptes rendus des réunions du comité de pilotage.

A la fin de l'étape 1, il remettra un rapport intermédiaire pour prise de décision par la ministre des sports.

A la fin de l'étape 2, il livrera le rapport final qui détaillera les conditions de mise en œuvre du scénario retenu et les données financières rattachées.

5. Calendrier

L'étude doit se dérouler sur **8 semaines** à compter de la date de notification du marché et prendra fin après réception et validation de l'ensemble des livrables attendus.

Le candidat détaillera le calendrier de son intervention en indiquant les étapes de sa démarche et, outre ceux expressément prévus dans le présent CCTP, les hypothèses de travail et les documents pour lesquels la validation du comité de pilotage sera nécessaire.

Il intégrera dans le calendrier les dates prévisionnelles de remise des livrables prévus dans le présent CCTP et veillera à y intégrer un délai raisonnable pour une validation.

Il proposera et mettra en œuvre un outil de *reporting* périodique de son activité tout au long du déroulement de l'étude, afin d'informer le directeur de l'ENVSN de l'avancée des travaux.

6. Valorisation de l'étude

Les conditions de publication de tout ou partie des résultats de l'étude seront définies par le commanditaire.

A	1.	20
A	. ie	۷

Le DIRECTEUR de l'Ecole nationale de voile et des sports nautiques -ENVSN

Mention manuscrite « lu et approuvé », Signature et cachet de l'établissement.

LE TITULAIRE ou LE MANDATAIRE DU GROUPEMENT

Mention manuscrite « lu et approuvé », cachet et signature de l'entreprise avec la qualité du signataire.